

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise de l'accueil fiscal de proximité au Gosier en 2023 selon les modalités habituelles

GOSIER, LE 27 DÉCEMBRE 2022 — La Ville du Gosier poursuit sa collaboration avec la Direction régionale des finances publiques et informe les administrés de la commune que les **permanences de l'accueil fiscal de proximité** reprennent au Gosier selon les modalités habituelles, **à compter du mardi 10 janvier 2023, deux jours par semaine : les mardis et vendredis de 8h à 12h à la mairie.**

Un agent des impôts sera en mesure de répondre à toutes les questions relatives à la fiscalité des ménages.

L'accueil du public s'effectuera dans le respect des gestes barrières.

Le port du masque est recommandé.